Examen professionnel fédéral de spécialiste en assurances sociales 2025

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat-e :	«Numéro_de_candidat»
Durée de l'examen	40 minutes
Nombre de pages de l'épreuve (y compris la page de garde)	11
Annexe(s)	Aucune
Nombre de points maximum	40
Points obtenus	
Note	

Remarques

- Veuillez contrôler que l'énoncé de l'examen soit bien complet.
- Veuillez utiliser pour votre réponse exclusivement le recto des feuilles de l'épreuve / des solutions.
- Si nécessaire, veuillez utiliser des pages supplémentaires pour la rédaction de vos réponses. Seules les feuilles officielles sont admises. En cas de besoin, veuillez le signaler par un signe de la main au surveillant durant l'épreuve.
- Le fait de citer uniquement un article de loi ou d'ordonnance n'est pas une réponse suffisante (à moins que ceci vous soit expressément demandé).
- Les tâches peuvent être résolus dans un ordre à votre convenance. Le nombre maximum des points est indiqué pour chaque exercice. Des points sont aussi attribués pour des solutions partielles.
- Veuillez utiliser un stylo à bille ou à encre, un feutre « indélébile » ne devant pas s'effacer. La couleur rouge et le crayon à papier sont exclus.

Les expert-e-s

Date		Signatures
	Expert-e 1	
	Expert-e 2	

Points obtenus:

Numéro de candidat-e : «Numéro_de_candidat»

Tâche 1: Champ d'application (6 points)

Situation initiale
Les personnes et affections suivantes ne sont pas toutes assurées par l'assurance militaire.

Tâches
Indiquez, en cochant la case correspondante, si dans les situations suivantes, une couverture de l'assurance militaire est prévue (assuré) ou non (non assuré).

Remarque
Si aucune croix n'est placée dans la case correspondante ou si deux croix sont placées, aucun point n'est attribué.

Assuré	Non assuré	
☐	☐	Toute personne accomplissant un service militaire volontaire.
☐	☐	Toute personne participant à un cours pour retardataires en tant qu'instructeur.
☐	☐	Toute personne qui, en tant que membre du Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes, participe à une opération de la Confédération et est à cet effet engagée dans un rapport de droit public avec la Confédération.
☐	☐	Toute personne effectuant son service militaire, qui est en congé, qui exerce une activité lucrative en tant que salarié et qui est donc soumis obligatoirement à l'assurance-accidents, et qui subit un infarctus.
☐	☐	Toute personne qui, trois heures avant son entrée au service militaire, tombe en faisant ses bagages et se blesse.
☐	☐	Les assurés à titre professionnel qui sont domiciliés à l'étranger et qui ont demandé à pouvoir souscrire une assurance de base facultative lors de leur départ à la retraite.

Points obtenus: ☐

Numéro de candidat-e : «Numéro_de_candidat»

Tâche 2: Diverses prestations de l’assurance militaire (6 points)

Situation initiale
L’assurance militaire applique différentes réglementations spécifiques en matière de rémunération de prestations.

Tâche
Indiquez, en cochant la case correspondante, si les affirmations suivantes sont justes ou fausses.

Remarque
Si aucune croix n'est placée dans la case correspondante ou si deux croix sont placées, aucun point n’est attribué.

Vrai	Faux	
☐	☐	En cas d’incapacité totale de travail, l’indemnité journalière de l’assurance militaire correspond à 100 pour cent du gain assuré.
☐	☐	Les frais de traitement couverts par l’assurance militaire ne peuvent jamais être réduits.
☐	☐	Pour une seule et même affection, l’assurance militaire peut allouer une rente pour atteinte à l’intégrité et une indemnité à titre de réparation morale.
☐	☐	La LAM prévoit des déductions pour la nourriture et le logement à la charge de l’assurance militaire.
☐	☐	Les rentes d’invalidité de l’assurance militaire allouées pour une durée indéterminée, dans les cas d’assurés qui n’ont pas encore atteint l’âge de référence selon la LAVS, sont adaptées à l’évolution des salaires et des prix.
☐	☐	En cas de réduction de l’indemnité journalière selon l’art. 21 al. 3 LPGA, cette prestation ne peut être réduite au maximum que de moitié, y compris dans l’assurance militaire.

Points obtenus: ☐

Numéro de candidat-e : «Numéro_de_candidat»

Tâche 3: Conditions des prestations (3 points)

Situation initiale
La loi sur l'assurance militaire distingue trois principes de responsabilité.

Tâche
Complétez les champs vides ci-dessous avec les principes de responsabilité (art. 5 ss LAM) et les conditions de preuve permettant d'établir la responsabilité.

Date de l'affection	**Au début du service (visite sanitaire d'entrée)**	**pendant le service**	**après le service**
Base légale			
Conditions de preuve			

Points obtenus:

Numéro de candidat-e : «Numéro_de_candidat»

Tâche 4: assurance des militaires de carrière (3 points)

Situation initiale
Les militaires de carrière actifs et retraités selon l'art. 1*a* al. 1 LAM et l'art. 2 LAM versent une prime pour les prestations en cas de maladie et d'accident. L'assurance militaire dispose de son propre système de réduction des primes, en dérogation à celui de la LAMal.

Question 4.1 (1 point)
Quel est le montant de la prime en CHF pour les prestations en cas de maladie?

Question 4.2 (1 point)
Quel est le montant de la prime en CHF des assurés à titre facultatif (militaires de carrière à la retraite) pour les prestations en cas d'accident?

Question 4.3 (1 point)
Les militaires de carrière à la retraite (assurés à titre facultatif) peuvent-ils prétendre, dans certaines circonstances, à une réduction des primes de l'assurance militaire? Répondez uniquement par «oui» ou «non».

Points obtenus:

Numéro de candidat-e : «Numéro_de_candidat»

Tâche 5: Prestations (3 points)

Situation initiale
Massimo Greco subit un accident alors qu'il se trouve à l'école de recrues. Étudiant à plein temps à l'Université de Neuchâtel, il est en incapacité de travailler et d'étudier pendant quatre semaines. Le retard dans la formation professionnelle dû à l'accident s'élève exactement à six mois. L'assurance militaire n'est pas entièrement responsable.

Tâche 5.1 (1 point)
Quel est le gain (en CHF) servant de base à l'assurance militaire pour calculer l'indemnité journalière?

Tâche 5.2 (1 point)
L'assurance militaire peut-elle réduire une indemnité à titre de réparation morale octroyée ultérieurement? Répondez par «oui» ou «non» et indiquez la base légale justifiant votre réponse.

Tâche 5.3 (1 point)
L'assurance militaire lui verse-t-elle une indemnité pour ce retard, en complément à l'indemnité journalière? Répondez par «oui» ou «non» et indiquez la base légale justifiant votre réponse.

Points obtenus:

Numéro de candidat-e : «Numéro_de_candidat»

Tâche 6: Coordination (5 points)

Situation initiale
Comment l'assurance militaire coordonne-t-elle les prestations suivantes avec celles des autres assurances sociales également tenues de fournir des prestations? Citez le principe de coordination et la base légale applicables en matière de droit aux prestations dans les situations suivantes:

Tâche 6.1 (1 point)
Droit à l'allocation pour impotent de l'assurance militaire et de l'assurance-invalidité.

Tâche 6.2 (1 point)
Droit à l'allocation pour impotent de l'assurance militaire et de l'assurance-accidents

Tâche 6.3 (1 point)
Droit aux mesures de réadaptation entre l'assurance militaire et l'assurance-invalidité

Tâche 6.4 (1 point)
Droit à l'indemnité journalière en cas d'incapacité de travail de 60 pour cent entre l'assurance militaire et l'assurance-chômage

Tâche 6.5 (1 point)
Droit à des rentes de vieillesse de l'assurance militaire et de l'AVS

Points obtenus:

Numéro de candidat-e : «Numéro_de_candidat»

Tâche 7: Indemnité journalière (6 points)

Situation initiale
À la suite d'une affection couverte par l'assurance militaire, Roger Steiner est en incapacité de travail à 50 pour cent pendant trois semaines. L'assurance militaire réduit la responsabilité de 15 pour cent.

Roger Steiner réalise dans sa propre entreprise, un chiffre d'affaires annuel brut de CHF 220'000 avec des frais d'acquisition s'élevant à 25 pour cent. L'assurance militaire lui verse également une compensation des frais fixes.

Question 7.1 (4 points)
Quel est le montant total du droit à l'indemnité journalière? Détailler le calcul.

Question 7.2 (2 points)
La réduction de responsabilité a-t-elle une incidence sur la compensation des frais fixes? Répondez par «oui» ou «non» et justifiez votre réponse.

Points obtenus:

Numéro de candidat-e : «Numéro_de_candidat»

Tâche 8: Prestations de longue durée (8 points)

Situation initiale
En raison d'une affection couverte par l'assurance militaire, Catherine Favre n'est plus en mesure de réaliser son gain annuel précédent de CHF 186'000. L'assurance militaire est responsable à 90 pour cent et lui accorde un reclassement. Durant le reclassement, l'assurée perçoit encore CHF 27'900. À la fin des mesures de réadaptation, Catherine Favre a retrouvé sa pleine capacité de gain. Trois ans après avoir achevé le reclassement, son état de santé s'aggrave conduisant à une réduction de sa capacité de gain à 70 pour cent.

Tâche 8.1 (4 points)
Calculez la rente de reclassement mensuelle.

Tâche 8.2 (4 points)
Calculez la rente d'invalidité mensuelle ultérieure.

Points obtenus:

Numéro de candidat-e : «Numéro_de_candidat»

Tâche n° : ……

Points obtenus:

Numéro de candidat-e : «Numéro_de_candidat»

Tâche n° : ……

Points obtenus: